

## L'aménagement linguistique en France

### Objectifs opérationnels

- l'étudiant doit être capable **d'illustrer** les différentes langues utilisées en France
- l'étudiant doit être capable de **différencier** les langues parlées en France
- l'étudiant doit être capable de **séparer** les langues majoritaires et les langues minoritaires en France.

### Introduction

La France est un pays marqué par une riche diversité linguistique, bien que le français soit la langue officielle et la plus largement parlée. Adopté comme langue officielle depuis 1539 avec l'ordonnance de Villers-Cotterêts, le français domine la vie publique, l'administration et l'éducation. Cependant, plusieurs langues régionales et étrangères continuent d'être pratiquées dans différentes régions.

#### 1. Situation géopolitique

La France (543 965 km<sup>2</sup>) est bordée au nord par la mer du Nord et la Manche, à l'ouest par l'océan Atlantique, au sud par la Méditerranée. Elle est limitée à l'est par la Belgique, le Luxembourg, l'Allemagne, la Suisse et l'Italie, au sud par l'Espagne et la petite principauté d'Andorre. Avec ses voisins, la France possède 56,6 km de frontière commune avec Andorre, 620 km avec la Belgique, 451 km avec l'Allemagne, 488 km avec l'Italie, 73 km avec le Luxembourg 73 km, 4,4 km avec Monaco, 623 km avec l'Espagne et 573 km avec la Suisse.

#### 2. Données démographiques

La population de la France était de 58,6 millions en 1998, puis à 61,4 millions en juillet 2004 et, en janvier 2016, à 66,6 millions. La majorité (82 %) des Français parlent le français comme langue maternelle, mais on compte un certain nombre de « minorités historiques » dont les membres parlent une « langue régionale » comme langue maternelle.

##### 2.1 La question des minorités linguistiques

En France l'expression *langues régionales* est d'usage courant, ce qui les différencie des « langues étrangères » et des « langues immigrantes ». Officiellement, le français n'est pas « la langue d'un groupe distinct des autres », mais celle de tous les multiples groupes qui vivent et parlent en France.

Cette conception française des langues régionales est le résultat d'une uniformisation linguistique toujours présente non seulement dans l'Administration, mais encore dans l'esprit de nombreux fonctionnaires et d'une bonne partie de la population. C'est pourquoi beaucoup de Français seraient eux-mêmes surpris d'apprendre que leur pays est, après l'Italie, le pays d'Europe occidentale qui compte le plus grand nombre de «langues minoritaires» sur son territoire.

## 2.2 Le classement des langues régionales

N'oublions pas que les langues régionales de France sont nombreuses et qu'on peut les classer en fonction de leur origine «génétique». La plupart proviennent du **latin** (les langues d'oïl, l'occitan et ses variétés, le catalan, le franco-provençal et le corse), d'autres du **germanique** initial (francique, flamand, alsacien) ou du **celtique** (breton); seul le **basque** est une langue isolée (famille basque). On distingue les langues gallo-romanes (langues d'oïl et langues d'oc) et les langues non gallo-romanes, mais le catalan et le corse demeurent des langues romanes

Beaucoup de ces langues régionales sont considérées comme des «langues en péril», c'est-à-dire en voie d'extinction, sauf pour l'alsacien, le breton et le catalan.

À ces langues dites «historiques» s'ajoutent des **langues immigrantes** telles que le berbère, l'arabe dialectal, le yiddish, le [tsigane](#) (ou *romani chib*) et l'arménien occidental. Évidemment, exception faite des minorités immigrantes très récentes, tous les Français parlent aussi la langue nationale en tant que langue seconde.

## 3. Le sort des langues régionales

On peut s'interroger sur le sort des langues régionales de France. Dans tous les cas, elles doivent faire face à l'omniprésence du français, langue officielle de l'État.

### 3.1 La transmission en régression

Une enquête de l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques), publiée le 21 février 2002 et intitulée *Langues régionales, langues étrangères: de l'héritage à la pratique*, montre que la place du français progresse continuellement et que les autres langues, surtout régionales, se transmettent de moins en moins. Cette a été réalisée auprès de 380 000 personnes vivant «en Métropole» et porte sur les langues parlées aux gens pendant leur petite enfance.

L'enquête de l'INSEE montre aussi que l'usage des langues régionales est l'apanage des générations nées avant 1940 et semble particulièrement fréquent chez les agriculteurs, mais très rare chez les cadres. La situation semble particulièrement critique pour le franco-provençal, le breton, le flamand et les langues d'oc, dont le nombre des locuteurs paraît avoir subi un recul très important, par rapport à la génération précédente; ces langues semblent se pratiquer entre adultes, sans être retransmises aux enfants. Par ailleurs, cette enquête révèle que, dans l'échantillonnage, près de 400 langues ont été identifiées.

### **3.2 L'inévitable diglossie**

La connaissance des langues régionales est généralement perçue par bien des Français comme peu utile pour l'avenir, étant donné leur manque de prestige. Malheureusement, il semble que l'intérêt pour ces langues importe beaucoup plus en raison de leur valeur culturelle et symbolique pour l'identité régionale que pour leur utilité pratique. Bref, l'État français aurait beaucoup de travail à faire pour redonner un certain souffle à ces langues qui font toutes partie du patrimoine français. Le français est inévitable, contrairement aux langues régionales, ce qui impose la diglossie aux locuteurs de ces langues.

### **3.3. Les langues en danger, selon l'Unesco**

Depuis plusieurs années, l'Unesco publie un *Atlas des langues en danger dans le monde*. Cet atlas vise à susciter une prise de conscience de la part des autorités, des communautés de locuteurs et du public en général à propos des menaces pesant sur les langues et du besoin de sauvegarder la diversité linguistique mondiale. L'Unesco dénombre 26 langues pour la France, mais n'en donne aucune dans les catégories «En situation critique» et «Éteinte». Il n'en demeure pas moins que l'Unesco identifie 26 langues «en danger», «sérieusement en danger» ou «vulnérables». Aucune de ces langues n'a obtenu de statut ni n'a été reconnue par la loi. La Constitution française reconnaît uniquement, depuis le 23 juillet 2008, que «les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France».

### **Conclusion**

La diversité linguistique en France est ainsi le reflet de son histoire complexe et de son ouverture aux influences extérieures, même si le français reste la langue d'unité nationale.